

**MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE**  
Puy-de-Dôme

**SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2016**

Le 18 novembre 2016, le conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice HEINRICH, Maire.

Membres du Conseil Municipal : Jean-Maurice HEINRICH, Pierre BOS, Eric GATINEAU, Martine BONNEFOY, Bernard VELLETT, Sandrine BERBEZY, Odile COCHETEL, Sylvie COURTOIS, Catherine DEAT-BLEUZE, Chantal FOURNIER, Pierre HEBRARD, Michel MATTE, Catherine MICHOUX, Bernard PESEZ, Jean-Yves TOURATIER

Absents excusés : Sandrine BERBEZY, Sylvie COURTOIS, Catherine DEAT-BLEUZE, Michel MATTE, Bernard PESEZ

Procurations : Catherine DEAT-BLEUZE donne procuration à Bernard VELLETT

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

**Date de la convocation :**

14/11/2016

**Secrétaire de séance :**

Jean-Maurice HEINRICH

**VSV : PETIT PATRIMOINE 2016**

Le conseil municipal décide de solliciter un fonds de concours à la Communauté de communes VOLVIC-Sources et Volcans en vue de participer, à hauteur de 3 429.81 €, à la réhabilitation du mur de soutènement - place de la Fontaine.

*Voté à l'unanimité.*

**DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES**

Sans qu'aucun vote ne sanctionne ces débats, le conseil municipal :

✚ confirme les objectifs principaux définis dans le PADD, à savoir :

- protéger les ressources environnementales et paysagères, contribuant à la mise en valeur de la chaîne des Puys,
- conforter l'attractivité du territoire, et accueillir pour cela de nouveaux habitants,
- accompagner le développement urbain par la mise en valeur d'un cadre de vie de qualité.

✚ émet les principales remarques suivantes sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables présenté :

- veiller à ne pas créer une pénurie artificielle de terrains constructibles qui résulterait en un renchérissement du prix de la construction,
- offrir des possibilités d'aménagement rapide pour assurer la pérennité des quatre classes de l'école de Chanat.

**ACQUISITIONS PARCELLES**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acquérir pour un coût de 180 000 €, les parcelles B1721, 1722, 1723, 1731, 1732, 1733, 1734, 1735, 1736 d'une contenance totale de 10699 m<sup>2</sup>, afin de créer un lotissement communal sur une partie des terrains.

*Voté à l'unanimité.*

**COLUMBARIUM : AGRANDISSEMENT - CHOIX DU FOURNISSEUR**

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve l'agrandissement du columbarium pour un montant total de 4 510 € HT.

*Voté à l'unanimité.*

**SEMERAP : CONVENTION POUR LE BALAYAGE DES VOIES PUBLIQUES - AVENANT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la modification suivante, au 3ème alinéa de l'article 2 de la convention : « la décision de ne pas reconduire la convention doit être signifiée par écrit à la SEMERAP, deux mois avant l'échéance annuelle. Dans le cas contraire, la convention sera reconduite de manière tacite. »

*Voté à l'unanimité.*

**SERVICE TECHNIQUE : VEHICULE UTILITAIRE - REMPLACEMENT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la Société Bony, concessionnaire Renault, pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire modèle Kangoo, dont le coût total est de 9 988.26 € HT (1 800 € de reprise de l'ancien véhicule comprise).

*Voté à l'unanimité.*